



Date de dépôt : 29 août 2023

Pétition

Faire un audit du Ministère public et du Conseil supérieur de la magistrature qui est l'autorité de surveillance avec levée de l'immunité de M. Olivier Jornot, membre aux deux endroits

Mesdames et Messieurs les députés,

Depuis quelque temps la partialité et l'incapacité d'agir équitablement du Ministère public et même ses méthodes inacceptables et inhumaines qui frôlent le terrorisme étatique sont pointées tous les jours dans la presse.

Moi-même, j'ai été maltraitée physiquement et psychiquement par cette « justice » genevoise qui dysfonctionne à cause des connivences et passe-droits.

C'est une décision juste et courageuse qui doit être prise si Genève aimerait continuer à être considérée comme un Etat de droit.

Dans tous les métiers du monde, si la personne n'exécute pas correctement son mandat, elle est punie et licenciée. Pourquoi les procureurs qui peuvent détruire des vies humaines, actuellement en toute puissance, feraient-ils exception ?

Ceci non seulement n'est pas juste mais également présente un danger pour l'ordre et la sécurité publique.

Par cette signature, je vous demande d'exercer votre droit, vu que vous êtes élus par les citoyens et pour les citoyens, de vous prononcer avec rigueur et force sur :

- Un audit complet (base décisionnelle et financière) pour le Ministère public et le Conseil supérieur de la magistrature.
- Une mise sous contrôle des procureurs qui ont des procédures pénales et disciplinaires ouvertes contre eux.

- Ne pas renouveler les procureurs et les juges qui ont reçu des blâmes et qui ont lésé des citoyens.

Il est rappelé que le droit de pétition est un droit fondamental tant fédéral que cantonal (art. 33 Cst. ; art. 33 Cst-GE). Par conséquent, il n'y a aucune raison qui justifierait qu'on me prive de mes droits fondamentaux quand il s'agit des juges.

N.B. 1 Signature

M^{me} Anastasia-Natalia Ventouri

6, rue Bautre

1201 Genève